



Le pouvoir de l'humanité

Conseil des Délégués du Mouvement international
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

10-11 novembre 2017, Turquie



CD/17/10.1
Original : anglais
Pour information

CONSEIL DES DÉLÉGUÉS

DU MOUVEMENT INTERNATIONAL

DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

Antalya (Turquie)
10 – 11 novembre 2017

Répondre aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Document établi conjointement par

**la Croix-Rouge suédoise,
le Comité international de la Croix-Rouge,
le Centre de référence pour le soutien psychosocial et
la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
en consultation/coopération étroites avec
la Croix-Rouge danoise, la Croix-Rouge néerlandaise et la Croix-Rouge suisse**

Genève, septembre 2017

RÉSUMÉ

Le présent document de référence a pour but de fournir au Conseil les Délégués les informations contextuelles nécessaires pour appuyer l'adoption de la résolution relative à la réponse aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial.

Les conflits armés, les catastrophes naturelles et autres situations d'urgence, y compris celles qu'entraîne la migration, créent d'importants besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial chez des millions d'hommes, de femmes, de garçons et de filles dans le monde. Même si les individus font généralement preuve d'une grande résilience dans de telles situations, certains groupes ont des vulnérabilités particulières ou sont très exposés à la violence, à l'exclusion ou à des blessures, ce qui signifie qu'ils peuvent avoir besoin de soins de santé mentale et d'un soutien psychosocial. Les conséquences humanitaires des besoins non satisfaits dans ce domaine sont immenses et touchent non seulement des personnes, mais aussi des communautés, des populations et des sociétés tout entières. Bien que les besoins augmentent, la santé mentale et le soutien psychosocial ne sont toujours pas une priorité majeure dans le secteur humanitaire. Pour améliorer les réponses humanitaires aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial dans les conflits armés, les situations de catastrophe naturelle et autres situations d'urgence, y compris celles qu'entraîne la migration, un engagement accru est nécessaire pour faire face à la situation et garantir la cohérence et la collaboration au sein du Mouvement.

L'adoption d'une résolution en la matière constitue un pas important dans cette direction. Cette résolution appelle à prendre les mesures suivantes :

- répondre aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial des populations touchées par des conflits armés, des catastrophes naturelles et d'autres situations d'urgence, y compris celles qu'entraîne la migration ;
- répondre aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial du personnel et des volontaires ;
- attirer davantage l'attention du monde sur les besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial des populations touchées par des conflits armés, des catastrophes naturelles et d'autres situations d'urgence ;
- élaborer une politique du Mouvement harmonisant les activités menées dans ce domaine, à soumettre au Conseil des Délégués de 2019 ;
- examiner d'autres moyens d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la XXXIII^e Conférence internationale.

1) Introduction

Selon l'Organisation mondiale de la Santé, une personne sur quatre souffre de troubles mentaux à un moment ou un autre de sa vie. Tout en reconnaissant que des besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial existent dans toutes les communautés et toutes les sociétés du monde, et l'important travail qu'accomplissent les différentes composantes du Mouvement pour répondre à ces besoins, le Mouvement est particulièrement préoccupé par les besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial dans les situations de conflit, de catastrophe naturelle et autres situations d'urgence, y compris de migration. Ces situations exacerbent les vulnérabilités existantes et suscitent des inquiétudes spécifiques touchant à la protection, car il est probable qu'elles augmentent les besoins en matière de santé mentale et de protection dans un contexte donné. Selon les Nations Unies, plus de 141 millions de personnes ont actuellement besoin d'une aide humanitaire, et l'écart

entre les besoins et les ressources disponibles continue de se creuser. L'une des raisons principales en est la durée de beaucoup de situations d'urgence complexes, dont les conflits armés prolongés, où le non-respect généralisé du droit international humanitaire par les États et les groupes armés non étatiques est la cause de décès, de dommages physiques et psychologiques et de déplacements. Outre celles qui sont touchées par des conflits armés, des millions de personnes ont besoin d'une assistance et d'une protection du fait de catastrophes naturelles ou d'autres situations d'urgence, y compris celles qu'entraînent la migration et les déplacements. Les déplacements ont atteint des niveaux sans précédent ces dernières années : selon les Nations Unies, on compte aujourd'hui 65,6 millions de personnes déplacées de force dans le monde.

Derrière ces chiffres, il y a des millions d'hommes, de femmes, de garçons et de filles qui, dans le monde, ont d'immenses besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial. Souvent, les populations touchées par des conflits armés, des catastrophes naturelles et d'autres situations d'urgence vivent des expériences extrêmement douloureuses, comme la perte d'êtres chers, la perte de leur maison, de leurs biens et de leurs moyens de subsistance, la perte de leur dignité, la violence sexuelle et sexiste, les atrocités de la guerre et la torture. Les personnes ont des vulnérabilités particulières ou sont très exposées à la violence, à l'exclusion ou à des blessures. Cela signifie qu'elles peuvent avoir besoin de soins de santé mentale et d'un soutien psychosocial, qui visent à appuyer les systèmes et mécanismes individuels et communautaires existants d'adaptation. Alors que les besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial augmentent, ils ne figurent toujours pas parmi les priorités des acteurs humanitaires.

C'est aux États qu'incombe au premier chef la responsabilité de répondre aux besoins d'assistance et de protection des populations. Or, l'accès à des services coordonnés de santé mentale et de soutien psychosocial est souvent très limité dans les conflits armés, les situations de catastrophe naturelle et autres situations d'urgence, et les composantes du Mouvement jouent donc un rôle complémentaire important. Parallèlement aux professionnels de la santé, d'importants acteurs communautaires peuvent venir en aide aux personnes vulnérables : les premiers intervenants, les volontaires et les membres des populations touchées peuvent atténuer les conséquences psychosociales des événements graves et renforcer la résilience des communautés. Chaque jour dans le monde, les volontaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge viennent en aide aux populations et aux personnes touchées par des conflits armés, des catastrophes naturelles et d'autres situations d'urgence en leur apportant un soutien psychologique et psychosocial de base, en promouvant les mécanismes individuels et collectifs d'adaptation, en renforçant la résilience et en orientant les personnes qui en ont besoin vers les services de santé mentale appropriés. Toutefois, dans les conflits armés, les situations de catastrophe naturelle et autres situations d'urgence, les besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial excèdent largement les capacités d'intervention. Même quand des services de santé mentale existent, leur portée est généralement limitée. Les praticiens à même de fournir des services complets et efficaces de santé mentale sont peu nombreux.

La résolution appelle donc à une volonté accrue de répondre aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial des personnes touchées par des conflits armés, des catastrophes naturelles et d'autres situations d'urgence. Elle appelle en outre à une politique conjointe du Mouvement, qui mettra en évidence les lacunes actuelles et harmonisera les approches et outils que celui-ci utilise pour répondre à ce type de besoins. La cohérence et la collaboration au sein du Mouvement seront ainsi renforcées, ce qui, par ricochet, contribuera à consolider la position du Mouvement en améliorant sa capacité d'influencer l'élaboration des politiques mondiales dans ce domaine. Il en résultera, au bout du compte, une amélioration des activités de prévention, de protection et d'assistance en faveur des populations touchées dans le monde et une meilleure prise en charge du personnel et des volontaires.

La résolution s'inscrit dans la lignée de la Stratégie 2020 de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (la Fédération) et de la Stratégie institutionnelle 2015-2018 du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), et complète d'autres stratégies institutionnelles. Le Mouvement a exprimé à plusieurs occasions sa détermination à répondre aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial des populations touchées, ainsi que détaillé plus bas. La Politique de la Fédération relative au soutien psychologique date de 2003, mais elle a été adoptée uniquement par le Conseil de direction. Elle ne s'applique donc pas à toutes les composantes du Mouvement, dont le CICR, qui n'a pas de politique analogue. La santé mentale et le soutien psychosocial sont toutefois pris en compte dans la Stratégie 2014-2018 du CICR en matière de santé. Il n'existe pas à l'heure actuelle de cadre harmonisé qui reconnaisse les effets des conflits armés, des catastrophes naturelles et autres situations d'urgence sur la santé mentale et l'état psychosocial et qui donne des orientations sur la façon de fournir des soins et un soutien et de lutter contre la stigmatisation au sein du Mouvement. Il est nécessaire de définir un cadre qui s'applique à l'ensemble du Mouvement, s'attaque à l'ampleur du problème, harmonise les approches existantes et fixe une direction commune.

Cette résolution est également liée à d'importantes initiatives externes au Mouvement, telles que les objectifs de développement durable. Plus précisément, elle est liée à la cible 4 de l'objectif de développement durable 3 : « D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être ». La cible 8 de ce même objectif est également pertinente : « Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable », la santé mentale étant incluse dans la couverture sanitaire universelle pour tous.

2) Contexte

La prise en compte des besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial n'est pas une nouveauté pour le Mouvement. En 1957, à la XIX^e Conférence internationale, les services de santé mentale des Sociétés nationales ont été reconnus dans une résolution. La XXV^e Conférence internationale, tenue en 1986, a prié instamment les Sociétés nationales d'apporter une assistance médicale, psychologique et sociale aux victimes de la torture. En 1991, l'Assemblée générale de la Fédération internationale a décidé de s'intéresser spécialement au soutien psychologique des victimes de catastrophes et d'événements traumatisants. Dans cette décision, il était reconnu que l'assistance du Mouvement avait été centrée principalement sur les besoins physiques et matériels, mais que la plupart des volontaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge avaient toujours apporté un soutien moral et du réconfort aux personnes auxquelles ils venaient en aide. Il était reconnu également qu'une attention équivalente devait être portée aux aspects physiques et mentaux des souffrances humaines. Les Sociétés nationales étaient donc encouragées à évaluer les besoins non satisfaits et à établir des priorités dans les activités de soutien psychologique. En outre, il leur était instamment demandé de reconnaître la nécessité d'intégrer des programmes complets de soutien psychologique. Toutes les composantes du Mouvement étaient exhortées à envisager d'inclure le soutien psychologique dans les appels lancés en faveur des activités de secours et de développement.

La santé mentale et le soutien psychosocial ont été pris en compte dans des décisions et des appels ultérieurs, mais il n'existe aucune approche ou stratégie exhaustive à l'échelle du Mouvement. En juin 2015, la Croix-Rouge suédoise, la Fédération internationale et le CICR ont organisé conjointement une consultation sur les conséquences psychologiques des conflits armés et de la violence dans le but d'examiner la façon dont ces défis sont relevés par le Mouvement et dont les réponses apportées pourraient être améliorées à l'avenir. À la XXXII^e Conférence internationale, la Croix-Rouge suédoise et la Croix-Rouge danoise ont organisé

avec la Fédération internationale une manifestation parallèle pour sensibiliser davantage le Mouvement et les États à ces défis. Un solide consensus a été dégagé quant à la nécessité d'accroître l'engagement du Mouvement dans ce domaine.

3) Analyse / Avancées

Les conflits armés, les catastrophes naturelles et autres situations d'urgence créent d'importants besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial. À la suite de tels événements, la plupart des personnes vont souffrir de détresse psychologique, qui peut s'accompagner notamment de sentiments d'anxiété, de désespoir, d'absence de soutien ou de perte de contrôle. La majorité se relèvent en puisant dans leurs propres ressources ; toutefois, certaines, en nombre plus limité mais non moins important, développent des troubles mentaux légers à modérés, ce qui les rend souvent extrêmement vulnérables. L'Organisation mondiale de la Santé estime qu'après une catastrophe majeure et soudaine, environ 10 à 15 % des personnes touchées développent des troubles mentaux légers à modérés, dont des troubles de l'humeur et de l'anxiété, tandis que 3 à 4 % développent des troubles mentaux sévères. Ces chiffres peuvent bien évidemment varier en fonction du contexte. Une étude menée en Afghanistan en 2003 indiquait que 38 % des adultes présentaient des symptômes de dépression, 52 % des symptômes d'anxiété et 20 % des symptômes de stress post-traumatique. Une étude réalisée par la Croix-Rouge suédoise en 2016 a révélé qu'un réfugié syrien nouvellement installé sur trois et 32 à 53 % des demandeurs d'asile en provenance de Syrie, d'Érythrée et de Somalie présentaient des symptômes de dépression et/ou de stress post-traumatique. Ces chiffres illustrent à eux seuls la nécessité de porter une attention accrue aux services de santé mentale et de soutien psychosocial.

En plus d'engendrer des souffrances psychologiques directes, les conflits armés, les catastrophes naturelles et autres situations d'urgence endommagent ou détruisent souvent les systèmes de soutien communautaire et social et les ressources matérielles dont les personnes touchées ont besoin pour faire face à la situation, se relever et montrer de la résilience. Il est donc crucial de renforcer les mécanismes d'adaptation et la résilience des personnes et des communautés et de garantir l'accès des personnes touchées à des services intégrés de santé mentale et de soutien psychosocial. Il s'agit non seulement de protéger et de rétablir la résilience et le bien-être des populations touchées, mais aussi de faciliter leur participation active aux processus de relèvement.

La majorité des personnes qui éprouvent des sentiments de détresse à la suite d'une catastrophe se relèveront en faisant appel à leurs ressources propres, mais d'autres auront besoin d'un soutien psychosocial ciblé et/ou de services de santé mentale. On manquait d'études scientifiques de qualité sur l'efficacité de ces interventions dans les situations d'urgence, en partie en raison des défis que pose la réalisation d'enquêtes dans de tels contextes. Ces dernières années, toutefois, des preuves de plus en plus nombreuses ont démontré l'efficacité des services de santé mentale et de soutien psychosocial à la suite de conflits armés, de catastrophes naturelles et d'autres situations d'urgence. Il est important de mettre en pratique ces conclusions au sein du Mouvement, et l'élaboration d'une politique conjointe en la matière contribuera à faciliter ce processus.

Dans les conflits armés, les situations de catastrophe naturelle et autres situations d'urgence, le personnel et les volontaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sont confrontés à des traumatismes, à la désolation, à des blessures et même à la mort. Ils peuvent devoir apporter du réconfort aux survivants pendant les phases initiales du choc et du deuil, et peuvent être le premier contact des victimes de la violence avec des personnes à même de les comprendre et d'apporter une dimension humaine à des expériences inhumaines. Le personnel et les volontaires peuvent travailler des heures durant dans des environnements difficiles, faisant souvent abstraction leurs propres besoins. En outre, en tant que membres des communautés touchées, les volontaires œuvrent souvent près de chez eux et peuvent vivre les mêmes pertes et la même détresse dans leur famille et leur communauté que les personnes auxquelles ils

apportent un soutien. Bien que les volontaires fassent généralement preuve d'une incroyable résilience, il est fréquent que leur niveau de détresse psychologique soit plus élevé que celui des professionnels ; des études révèlent qu'il est similaire à celui des victimes directes. Il est donc crucial que la résolution couvre les besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial du personnel et des volontaires, étant donné qu'ils font eux-mêmes partie des populations touchées.

La Consultation sur les conséquences psychologiques des conflits armés et de la violence, tenue par le Mouvement en 2015 à Stockholm, et la manifestation parallèle organisée à l'occasion de la XXXII^e Conférence internationale ont conclu qu'il est nécessaire d'harmoniser les politiques et les activités du Mouvement en la matière et que le Mouvement a un rôle important à jouer en ce qu'il doit mobiliser l'attention du monde. Pour atteindre cet objectif, le Mouvement devra notamment participer et apporter son soutien aux activités visant à mieux comprendre et à documenter les conséquences psychologiques et les besoins des personnes touchées, et soutenir et développer les activités et les méthodes qui vont dans ce sens. Ces événements ont en outre donné lieu à plusieurs recommandations :

- il est important de prendre appui sur des preuves et des faits fondés sur des travaux de recherche pour mobiliser les parties prenantes et promouvoir le changement ;
- il est nécessaire de recenser les connaissances, les outils et les programmes existants et de favoriser l'échange d'expériences au sein et au-delà du Mouvement ;
- il est nécessaire d'harmoniser les approches au sein du Mouvement ;
- il est important de soutenir le personnel et les volontaires et, pour ce faire, de mettre en place des systèmes plus efficaces et plus sûrs.

4) Conclusion et recommandations (marche à suivre)

Au vu des besoins mis en évidence ci-dessus, il est recommandé au Conseil des Délégués d'adopter la résolution relative à la réponse aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial.

Cette résolution appelle à prendre les mesures suivantes :

- répondre aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial des populations touchées par des conflits armés, des catastrophes naturelles et d'autres situations d'urgence, y compris celles qu'entraîne la migration ;
- répondre aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial du personnel et des volontaires ;
- attirer davantage l'attention du monde sur les besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial des populations touchées par des conflits armés, des catastrophes naturelles et d'autres situations d'urgence ;
- élaborer une politique du Mouvement harmonisant les activités menées dans ce domaine, à soumettre au Conseil des Délégués de 2019 ;
- explorer d'autres moyens d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la XXXIII^e Conférence internationale.

La résolution appelle le Mouvement à renforcer son engagement à répondre aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial des populations touchées par des conflits armés, des catastrophes naturelles ou d'autres situations d'urgence. Ce faisant, le Mouvement améliorera ses activités de prévention, d'assistance et de protection en faveur des personnes et des communautés dans le besoin, et renforcera la collaboration et la cohérence en son sein, ce qui lui permettra de rester l'un des chefs de file de ce domaine dans le monde.